



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-138

Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien sanatorium (Urbanisme)

321

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	7
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

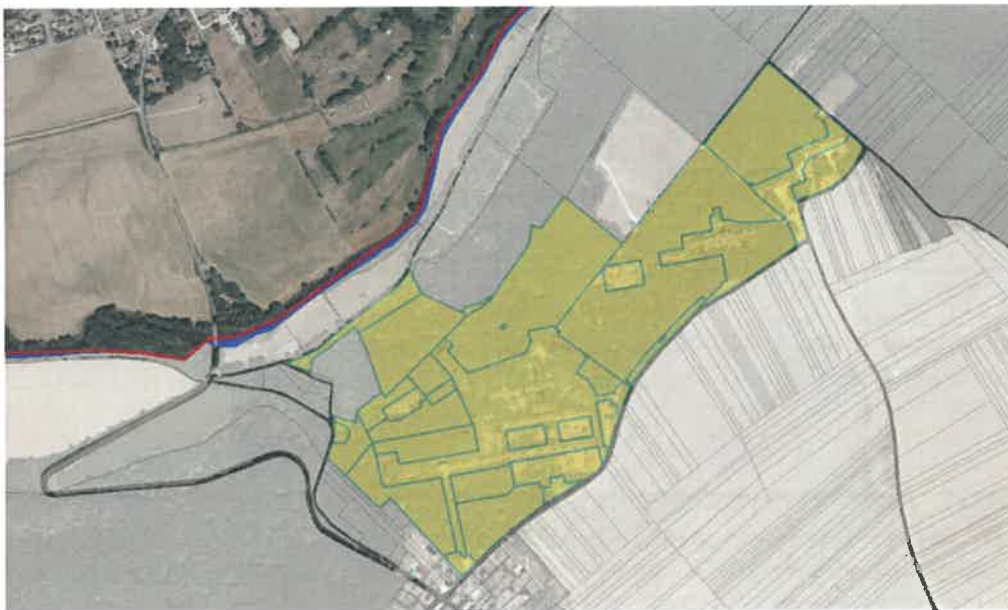
La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section BW17, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 54, 55, 57, 60, 61, 284, 285, 286, et 288 sise rue de la Muette sur lesquelles est édifié un ensemble immobilier correspondant au complexe sanatorial, autrefois occupé par l'hôpital de Dreux.

Ce sanatorium n'est plus affecté à l'usage du public depuis 1995.

La Ville ayant pour projet de céder ce bien, dont une partie a fait l'objet d'une promesse de vente à la société Histoire et Patrimoine et l'autre partie à la société Aldéran. Il y a lieu aujourd'hui de prendre acte de sa désaffectation et de procéder à son déclassement du domaine public.

L'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise qu'un bien qui n'est plus affecté à l'usage du public sort du domaine public à compter de l'acte constatant son déclassement.

Le sanatorium n'est plus, aujourd'hui, affecté à un service public, hors le centre de loisirs des Bas Buissons. L'ensemble immobilier sanatorial, hors ce dernier bâtiment, peut donc valablement être déclassé.



Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Constate la désaffectation de l'ancien sanatorium de Dreux, hors le bâtiment abritant le centre de loisirs des Bas Buissons,
- Prononce son déclassement du domaine public communal et son intégration au domaine privé communal,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette désaffectation et à ce déclassement.

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 18 OCT 2022

 **Le Maire,**
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221018-DEL2022-138-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022